

Compte rendu des travaux de la Commission des affaires économiques
Réunion du 17 juin 2015
Loi de transition énergétique

Article 55

L'amendement rédactionnel n° 295 est adopté.

M. Ladislas Poniatoski, rapporteur. - L'amendement n° 296 rétablit le texte du Sénat. Nous avons en effet un désaccord de fond sur ce sujet, que j'exposerai dans mon intervention sur l'article 55. Dans sa rédaction actuelle, le texte impose la fermeture automatique de deux réacteurs au moment de la mise en service de l'EPR de Flamanville.

M. Bruno Sido. - Ce n'est pas pour demain...

M. Ladislas Poniatoski, rapporteur. - En effet. Le retard pris dans la construction de l'EPR de Flamanville pose un vrai problème économique qui mérite débat.

M. Jean-Claude Lenoir. - Je note l'opposition des socialistes et républicains et des écologistes.

L'amendement n° 296 est adopté.

M. Ladislas Poniatoski, rapporteur. - L'amendement n° 297 revient au texte du Sénat sur Fessenheim, dont l'Assemblée nationale hâte encore la fermeture.

M. Bruno Sido. - Pourquoi avoir dépensé des mille et des cents pour mettre à niveau cette centrale, si c'est pour la fermer maintenant ? Je rappelle que Fessenheim appartient pour 19 % à l'Allemagne et pour 16 % à la Suisse. Qui va payer ? Ne pouvons-nous pas opposer l'article 40 à un amendement qui irait dans ce sens ?

Mme Marie-Noëlle Lienemann. - Pas s'il est déposé par le Gouvernement.

M. Ladislas Poniatoski, rapporteur. - Adoptons l'amendement n° 297 : le Gouvernement peut être tenté de ne pas déposer d'amendement de suppression, pour éviter le débat. Je vous invite à vous inscrire sur l'article 55.

M. Marc Daunis. - Vous aurez l'occasion de tancer le Gouvernement.

M. Bruno Sido. - Qui va payer ? Nous avons 2 000 milliards d'euros de dette !

M. Marc Daunis. - L'héritage est lourd, c'est vrai...

L'amendement n° 297 est adopté.

M. Ladislas Poniatoski, rapporteur. - L'amendement n° 298 corrige une erreur des députés, qui confient à l'Autorité de sûreté nucléaire une mission qui ne peut être la sienne. Je le dirai lors de mon intervention sur l'article 55, car je veux connaître l'avis du Gouvernement.

M. Jean-Claude Lenoir, président. - C'est un mélange des genres inouï.

L'amendement n° 298 est adopté.

L'article 55 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.